

**À L'USAGE DU BUREAU UNIQUEMENT**

CF1#	
------	--

NR  Cesser les cotisations  MD  Liste des dist.

POUR L'USAGE DU BUREAU

**\* Les ventes en ligne ne sont autorisées qu'en cas de déstockage**

Courriel Mbr  Envoyer un courriel à

Cadeau de départ: \_\_\_\_\_

**FICHE D'INFORMATION SUR LE DÉSORDRE ET LE DÉDOUANEMENT**

*Les demandes d'autorisation en ligne recevront une réponse du Mess dans un délai de trois jours ouvrables  
Si vous avez besoin d'une confirmation immédiate, veuillez vous rendre en personne au bureau administratif du mess.*

**Raison de l'exclusion**

Détachement  Libération  Promotion  La Commission

Date d'entrée en vigueur: \_\_\_\_\_

**Member Information:**

Régulière  Réserve  A  B  C

Date de naissance \_\_\_\_\_  
mois/jour/année

SN \_\_\_\_\_

Rang \_\_\_\_\_

Nom de famille \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Unité actuelle \_\_\_\_\_

Unité de gain \_\_\_\_\_

Adresse de réexpédition  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone préféré \_\_\_\_\_

Courriel préférée \_\_\_\_\_

*(courriel préférée pour les déclarations des FNP/communiqué de presse)*

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

*Les cotisations au mess cesseront le mois de votre départ. Les cotisations dues par les membres de la force régulière qui sont affectés verront le solde déduit de leur solde ; les membres de la réserve, les membres de la force régulière qui sont libérés ou les membres de la force régulière qui sont affectés OUTCAN doivent payer tout solde dû au moment de l'autorisation de sortie.*

**Avis de confidentialité**

*Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi sur la défense nationale. Ces informations sont nécessaires aux Services de bien-être et de moral des Forces canadiennes (SSMFC) pour l'administration des mess, y compris les listes de membres et de distribution des mess, et le paiement des cotisations. Les informations sont également utilisées pour mettre à jour vos coordonnées dans les bases de données des SSMFC afin de s'assurer qu'elles sont exactes et à jour. Les informations personnelles sont protégées et ne sont utilisées et divulguées que conformément à la loi sur la protection de la vie privée. En vertu de cette loi, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et de les corriger, ainsi que le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels par l'institution. Si vous avez besoin d'éclaircissements sur cette déclaration, contactez notre coordinateur de la protection de la vie privée à l'adresse suivante : ATIP.AIPRP@cfmws.com. Pour plus d'informations sur la Loi sur la protection des renseignements personnels, consultez le site du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.*

**Notes:** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_